

Formation Syndic — L'Assemblée Générale

Immobilier & Juridique

Format : Présentiel

Durée : 7 h

Présentation

Formation d'une journée (7h) dédiée aux professionnels de la gestion immobilière. Elle couvre l'intégralité du processus de l'Assemblée Générale : de l'élaboration de la convocation à la contestation du procès-verbal, en passant par la tenue de la réunion et la rédaction du PV.

Financement OPCO possible en cas de subrogation (délai supplémentaire accordé).

Objectifs pédagogiques

- Intégrer les règles légales à respecter dans l'élaboration de la convocation de l'assemblée générale
- Comprendre le fonctionnement de la tenue de l'assemblée générale (présentiel et visioconférence)
- Intégrer les règles à respecter dans la rédaction et la diffusion du procès-verbal
- Identifier les risques et conséquences de la contestation et la responsabilité du syndic

Prérequis

- Expérience minimale dans la gestion de copropriété ou équivalent
- Accessible aux personnes en situation de handicap

Public visé

Syndics, collaborateurs de service de copropriété, collaborateurs de bailleurs sociaux, toute personne chargée de la gestion de patrimoine immobilier.

Informations réglementaires (Qualiopi)

Délais d'accès

Réponse sous 48 h ouvrées. Entrée en formation dans un délai de 4 semaines après signature de la convention et accord de financement.

Modalités d'évaluation des acquis

- Questionnaire de positionnement initial (avant l'entrée en formation)
- Évaluations formatives tout au long du parcours
- Évaluation sommative en fin de formation
- Questionnaires de satisfaction à chaud et à froid

Accessibilité — personnes en situation de handicap

Le référent handicap étudie toute demande d'adaptation pédagogique, matérielle ou temporelle. Contact : contact@ekp-associes.fr • +33 6 95 96 02 07.